



Montréal, le 18 octobre 2022

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Par courriel : ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

Bonjour,

Le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) a pris connaissance de la consultation publique portant sur le Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne. Nous vous faisons part, par la présente, de nos commentaires. Nous vous ferons d'abord part de nos commentaires portant sur le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), puis de l'apport de l'industrie métallurgique à l'économie verte et à la transition énergétique.

Créé en 1992 par des représentants des entreprises et des grands secteurs d'affaires du Québec, le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) constitue l'organisation parapluie qui représente le secteur d'affaires pour les questions reliées à l'environnement et au développement durable, sur des enjeux importants d'intérêts général et commun, et coordonne les objectifs de ses membres. Le CPEQ a donc pour mission de représenter les intérêts de ses membres en matière d'environnement et de développement durable. Le CPEQ regroupe plus de 300 entreprises et associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plus de 300 000 emplois directs et affichent des revenus combinés de plus de 45 milliards.

1. Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)

Le PRRI vise à accélérer la réduction des rejets industriels dans certains secteurs en particulier, y compris celui de la transformation des métaux. En effet, toutes les autorisations ministérielles pour l'exploitation d'un établissement industriel visé par le PRRI (connues autrefois sous le nom des attestations d'assainissement) ont pour objet de diminuer les rejets de contaminants dans l'environnement du titulaire.

En outre, en raison du mécanisme de renouvellement des autorisations pour l'exploitation d'un établissement industriel, le PRRI permet un resserrement progressif des normes à respecter, ce qui assure une amélioration en continu de la performance environnementale des établissements industriels visés et peut même mener les entreprises à faire encore mieux et à surpasser les normes.

Pour établir les normes applicables aux titulaires d'une autorisation, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) se fonde notamment sur les possibilités techniques et économiques qui s'offrent à l'établissement industriel, compte tenu des circonstances particulières applicables.

En bref, le PRRI est un programme d'amélioration continue visant la réduction des rejets industriels. Il assure une amélioration continue de la performance environnementale du secteur industriel.

2. Apport de l'industrie métallurgique à l'économie verte et à la transition énergétique

L'industrie minière et métallurgique joue un rôle névralgique dans l'économie du Québec. En effet, plusieurs minéraux produits au Québec sont essentiels notamment pour l'électrification des transports, la mobilité durable et la transition énergétique :

1. Le cuivre est utilisé pour conduire l'électricité et est essentiel à l'électrification des véhicules. Une voiture électrique nécessite 4 fois plus de cuivre qu'une voiture à essence.
2. Le nickel est indispensable à la fabrication des batteries des véhicules électriques.
3. Le titane et le tellure sont utilisés dans le cadre de la fabrication des panneaux solaires.
4. Le palladium est essentiel aux convertisseurs catalytiques.
5. L'aluminium et le magnésium allègent les véhicules.
6. Le zinc permet de produire des matériaux plus durables et est un intrant important dans la fabrication des éoliennes.

Par ailleurs, l'industrie du recyclage des métaux est particulièrement stratégique. En effet, elle permet de réduire la demande pour des matières premières « neuves » et accroît la disponibilité des métaux essentiels à la transition. Cela est particulièrement significatif dans le cas de certains métaux qui se recyclent à l'infini, tels que le cuivre et l'aluminium. À ce sujet, nous rappelons que la Fonderie Horne est un acteur crucial de l'économie circulaire, puisqu'elle permet le recyclage annuel de plus de 100 000 tonnes de métaux récupérés à partir d'objets rebutés.

En plus de ses avantages environnementaux, l'industrie québécoise des métaux constitue une maille essentielle du tissu industriel au Québec. En effet, les entreprises du secteur métallurgique génèrent de bons emplois dans de nombreuses régions de la province, tout en assurant une transformation locale des produits, qui sont ensuite exportés à l'international. Le Québec n'exporte d'ailleurs pas que des métaux et des produits métalliques. Il exporte également son savoir-faire et ses technologies innovantes, qui sont reconnus mondialement.

Pour jouer adéquatement son rôle dans la transition énergétique, dans l'économie circulaire et dans le développement des régions, les entreprises du secteur métallurgique ont besoin d'un cadre réglementaire stable et prévisible. En effet, les établissements industriels de ce secteur requièrent des investissements initiaux considérables, qui ne sont récupérés qu'à long terme même lorsqu'ils fonctionnent à plein rendement. Ainsi, pour justifier les investissements nécessaires au déploiement des industries de ce secteur essentiel, les normes réglementaires doivent être prévisibles, stables, réalistes, objectives, dictées par la science et tant économiquement que technologiquement atteignables.

Conclusion

Le CPEQ est d'avis que le MELCC doit profiter de l'occasion que présente la présente consultation pour réaffirmer à la fois la pertinence du PRRI en termes d'amélioration de la qualité de l'environnement et le caractère essentiel



de l'industrie métallurgique, et particulièrement du recyclage des métaux, dans le cadre de l'économie verte et de la transition énergétique.

En espérant que ces commentaires seront pris en compte, je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DocuSigned by:

art. 53-54

Hélène Lauzon
Présidente-directrice générale
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec
hlauzon@cpeq.org

CC

Hélène Proteau, sous-ministre adjointe à la coordination dans actions gouvernementales dans le cadre du dossier de la Fonderie Horne
helene.proteau@environnement.gouv.qc.ca